

TRANSPORTS PUBLICS DANS L'AGGLOMÉRATION TROYENNE

LA QUESTION DE LA GRATUITÉ À NOUVEAU POSÉE

Faire payer l'usager ou le contribuable ? Éternel et incontournable débat évoqué hier soir lors de la présentation du budget primitif de Troyes Champagne Métropole.

Qui doit payer ? Faut-il rendre les transports en commun gratuits ? Faudrait-il aussi permettre aux Aubois de fréquenter la médiathèque Jacques Chirac sans rien déboursier ? Tel est le sens de l'intervention hier soir de l'élue communiste Anna Zajac au moment où le pouvoir d'achat est encore au centre des revendications des Gilets jaunes. C'est sur le volet mobilité qu'est né un débat alors même que le budget alloué à ce secteur est en augmentation de 8,4 %.

« Pour une commission élargie et un débat public »

Anna Zajac

« Je souhaite que soit mené un débat sur cette question de la gratuité. Qu'elle soit travaillée au sein d'une commission élargie et mise en débat publiquement auprès des usagers », lance cette élue. Elle souligne que, en France, une trentaine de collectivités ont déjà mis en place la gratuité totale ou partielle, avec pour conséquence une forte augmentation de la fréquentation de la part des usagers. « Aujourd'hui, poursuit-elle, les transports en commun sont un outil essentiel dans la lutte contre la pollution et le dérèglement climatique ». L'occasion pour Valéry Denis, le président de la commission mobilité à TCM, de rappeler « combien cette intercommunalité s'est déjà engagée sur la transition écologique ». Avec notamment les travaux destinés, au sein de la TCAT, à utiliser à terme le gaz à la place du diesel ; par l'acquisition d'un logiciel pour les trajets les plus courts, par la mise en place d'une plateforme de covoiturage ; par l'aménagement d'itinéraires cyclables et piétons...



22 % des recettes de la TCAT proviennent de la vente des billets. Dans le cas d'une gratuité totale, qui payera l'équivalent ?

« Si le président me demande de mettre en place une commission, je le ferai. Mais on en a déjà très longuement débattu », note-t-il.

« Qui payera les 3,8 millions d'euros ? »

Valéry Denis

Il rappelle que 22 % des recettes de la TCAT proviennent de la vente des billets pour un montant de 3,8 millions d'euros. « Si on décroche la gratuité, qui payera ces 3,8 millions ? Faudra-t-il augmenter l'impôt, ou bien diminuer d'autres budgets ? Pourquoi le contribuable devrait-il payer pour l'usager ? ». « On pourrait quand même travailler sur une expérimentation, partielle ou totale », relance Anna Zajac. Mais François Lallière

président de Troyes Champagne Métropole, n'y est pas favorable. « Toute la question vient d'être évoquée. Qui doit payer, de l'usager ou du contribuable ? Sachant que, à Troyes, la moitié des contribuables ne paye pas de taxe d'habitation ». Il rappelle par ailleurs que la TCAT, si elle ne propose pas de voyages gratuits, a mis en place depuis plusieurs années des tarifs « très avantageux en faveur des revenus les plus modestes, notamment pour les étudiants et pour les personnes âgées ».

À noter que, au chapitre des mobilités, figure cette année le début des travaux d'électrification de la ligne 4, la poursuite des travaux du pôle gare à Troyes, ou encore des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus. ■

JEAN-FRANÇOIS LALLIERE

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS DE TROYES CHAMPAGNE MÉTROPOLE EN 2019

L'enveloppe globale des investissements va atteindre 18,8 millions d'euros pour le budget principal, plus 11 millions de participation sur des projets extérieurs. Soit environ trente millions contre une vingtaine de millions l'an dernier.

- Poursuite de l'aménagement du pôle gare : 4,3 millions
- Réhabilitation des zones d'activités économiques : 655 000 euros
- Acquisitions foncières pour 5 millions d'euros, parmi lesquelles le projet de Maison de santé pluridisciplinaire universitaire au sein de la clinique des Ursulines.
- Aménagement de pistes cyclables et mise en accessibilité d'arrêts de bus : 2,3 millions d'euros
- Travaux sur le réseau d'eau pluviale : 1,4 million
- Aménagement au sein d'équipements sportifs à Lusigny-sur-Barse et Bouilly : 1 million.
- Participation apportée par TCM à des projets menés par des communes de l'intercommunalité : 11 millions d'euros. Notamment 5,5 millions pour les travaux d'électrification de la ligne 4 et l'aménagement de la halle de la gare de Troyes ; 3,1 millions pour divers projets menés par les communes ; 1,1 million de subvention pour des travaux de rénovation urbaine ; et 720 000 euros pour l'extension d'établissements d'enseignement supérieur.